



Société d'assurance-dépôts
du Canada

Déclaration des dépôts assurés

1. TOTAL DU PASSIF-DÉPÔTS AU 30 AVRIL 20XX *(de la page Rapprochement)*
2. **DÉDUIRE** : dépôts non assurables *(c.-à-d. types de dépôts non couverts par l'assurance-dépôts)*
3. **TOTAL PARTIEL** : dépôts assurables
4. **DÉDUIRE** : montants excédant la limite de 100 000 \$ par déposant ¹
5. TOTAL DES DÉPÔTS ASSURÉS
6. Catégorie de tarification attribuée par la SADC *(lettre de la SADC à l'IM à cet effet)*
7. Pourcentage correspondant à cette catégorie *(insérer le lien)*
8. PRIME À VERSER
Le plus élevé de 5 000 \$ OU
1/3 % X Total des dépôts assurés (LIGNE 5) X Pourcentage correspondant à cette catégorie (LIGNE 7).

(en milliers de dollars)

(
(

 %

\$

--

¹ Le plafond est de 100 000 \$ par catégorie d'assurance-dépôts, par déposant, par institution membre.
L'institution membre détermine le montant qui dépasse le plafond (par catégorie, par déposant) et inscrit le total de ces montants dans la colonne de droite.